

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 18 décembre 2019 à 20 heures**

Présents : CHAPUS Simon, ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, GIRARDOT Francis, CHAREYRON Jeanine, PLANTIER Jean-Luc, ROCHE Isabelle, ROURE Solange, BEAL André.

Absents : DESESTRES Philippe, NICOLAS Henri.

Procurations : LUPOVICI Catherine, NICOLAS Marie-Paule.

Secrétaire de séance : GIRARDOT Francis.

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M. le Maire passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Vente terrain « le Gua » à M. GUIN

Le principe de la vente du terrain (parcelle AB 0299) a été adopté lors du conseil du 14 octobre 2019.

Cette vente est proposée aux conditions suivantes :

Le prix de vente devra couvrir :

- D'une part les frais engagés par la commune pour sa défense dans ce contentieux : 9000 €
- Le prix du terrain est fixé à 0.40 € le m²
- D'autre part la commune demande un intéressement de 4% sur la production d'électricité.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Créances irrécouvrables (admission en non-valeur) et créances éteintes

Considérant deux états de produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Monsieur le Maire expose que compte tenu que ces titres restent impayés malgré les diverses relances de la Trésorerie, il propose aux membres de se prononcer.

A l'unanimité, les membres délibèrent favorablement pour les créances irrécouvrables pour un montant total de 39.63 euros et pour les créances éteintes (décision juridique) pour un montant de 157.44 euros.

Indemnités de conseil aux comptables du trésor.

Le conseil, après en avoir délibéré, adopte par 10 voix pour et 1 abstention, la proposition de M. le Maire concernant l'attribution des indemnités de conseil allouées aux comptables du trésor au prorata de leur temps d'activité au cours de l'exercice 2019 :

Indemnité de Mme Vasquez pour une gestion de 10 mois sur l'année 2019 : 379,85 € brut

Indemnité de Mme Fornis Laurent pour une gestion de 2 mois sur l'année 2019 : 75,97 € brut

Tarifs 2020

- Concernant les **logements communaux** l'augmentation suit l'indice INSEE à savoir 1,20% à compter du 1^{er} janvier 2020.

- **Gîtes communaux** :

Tarifs en saison du 01 juillet au 31 Août :

. F3 tarif au mois..... 636,00 €

. F3 tarif semaine..... 203,00 €

Tarifs hors saison du 01 janvier au 30 juin et du 01 septembre au 31 décembre :

. F3 tarif au mois.....360,00 €

Complément pour frais de chauffage du 01/01 au 30/05..... 50,00 €

. F3 tarif semaine.....140,00 €

Complément pour frais de chauffage du 01/01 au 30/05.....13,00 €

Tarif week-end hors saison soit 2 nuits :

. F3 2 nuits.....96,00 €

1

Tarif stagiaire ou étudiant : une remise de 20% sera accordée.

- **Garages communaux :**

Tarifs inchangés : VL..... 260 €/an
 Caravanes,camping-cars,fourgons.....310 €/an

- **Salle des voûtes :**

Gratuité pour les associations St Martinoises

Pour les associations extérieures :104 €

Pour les repas de famille, soirées privées, repas d'association à but lucratif : ... 104 €

Pour une animation de 3 à 5 jours (lucratif et commercial) 166 €

Désormais et afin d'éviter tout litige, l'état des lieux établi à la sortie du dernier locataire servira de référence au nouveau preneur qui devra en vérifier les éléments à la prise en charge de la salle.

- **Salle polyvalente :**

Tarifs inchangés :

Gratuité pour les associations St Martinoises

Congrès, Conférences, AG associations extérieures 140 €

Gratuité pour les lotos, animations culturelles et soirées organisées par les associations St Martinoises.

Forfait utilisation des cuisines (dépôt, stockage) :.....50 €

Mariages, repas de famille, soirées privées : 280 €

Bals des associations St Martinoises..... 322 €

Bals autres associations..... 812 €

Opérations à but commercial, Réunions et séminaires d'entreprises... 166 €/jour

Forfait ménage : 60€

Sonorisation :

AG des associations communales : gratuité

Congrès, conférences, AG associations, animations culturelles, soirées avec entrées payantes,

Mariages, repas, soirées privées..... 80 €

Bals, opérations commerciales, 150 €

Réunions ou séminaires d'entreprises..... 80 €

Location micros seuls..... 15 €

- **Photocopies**

Tarifs inchangés : format A4.....0,35 € le ticket

format A3.....0,45 € le ticket

- **Droits de place pour les forains :**

Marché hebdomadaire 1,00 € le m2/ semestre

Foire mensuelle.....1,60 € le m2/ semestre

Forains de passage.....4 € ou 8 € selon la longueur du stand

Autres droits de place : cirque Forfait 26 €

manège..... Forfait 55 €

- **Terrasses des bars en saison estivale :**

Le forfait lié à l'extension des terrasses des bars (limité à 30 m2 et uniquement pendant la période du 01 Mai au 31 Octobre de chaque année sauf les matins de foire et marchés où les forains sont prioritaires pour installer leurs stands) reste fixé à 110 €/an.

- **Ticket repas cantine solaire**

Application du tarif voté par le conseil d'administration de l'EHPAD La Cerreno soit à compter du 01 Janvier 2020 : 3,96 € le ticket repas

• **Concessions au cimetière**

Le tarif des concessions reste fixé ainsi :

- Concession simple (3 m2) - Durée 30 ans Forfait 610 €
- Concession double (6 m2) - Durée 30 ans..... Forfait 1220 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions de M le Maire concernant l'ensemble des Tarifs à appliquer en 2020.

Subventions aux associations

Sur présentation des subventions aux associations proposées par la commission « association, sports, loisirs » le conseil adopte à l'unanimité les sommes proposées :

LISTE DES ASSOCIATIONS	MONTANTS DES SUBVENTIONS
ACCA	300,00 euros
AMICALE BOULES	300,00 euros
AMICALE LAIQUE	1 000,00 euros
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	200,00 euros
APEL ECOLE ST JOSEPH	1 000,00 euros
ASS. DPLE DES CONJOINTS SURVIVANTS	100,00 euros
ASSOCIATION LA ST MARTINOISE	350,00 euros
BIBLIOTHEQUE POPULAIRE	350,00 euros
CATM	250,00 euros
CLUB PING PONG	300,00 euros
FNATH	100,00 euros
LES AMIS DE ROCHEBONNE	450,00 euros
LES BOUDERLES 4X4	500,00 euros
LES CHEMINS OUBLIES	400,00 euros
LE CLUB DE L'AGE D'OR	500,00 euros
LES CŒURS VERTS	200,00 euros
LES PATARIS EN BOUTIERES	200,00 euros
LES PETITES NOTES DE ROCHEBONNE	300,00 euros
PREVENTION ROUTIERE	160,00 euros
SECOURS CATHOLIQUE	600,00 euros
TOTAL GENERAL	7 560,00 euros

Les associations suivantes n'ont pas exprimé de demande de subvention :

- Amicale des sapeurs-pompiers
- Fleur de vie
- Le club des gens heureux
- Le comité des fêtes
- Le club des jeunes
- La truite saint martinoise
- Union des retraités CGT

Remboursement de facture à un membre du conseil

Remboursement d'une facture de 73,11 € à un conseiller : achats pour le repas des anciens du 14/12/2019

Païement à M. Rémy GOURJON des prestations pour l'animation musicale du repas de Noël et EPHAD pour un total de 250 €.

Le conseil approuve à l'unanimité ces remboursements.

Approbation modification des statuts de la Communauté de Commune Val'Eyrieux

La mise à jour des statuts de Val'Eyrieux a été préparée avec les services de la Préfecture de l'Ardèche, elle permet d'intégrer dans ses compétences celles de GEMAPI et de l'accueil des gens du voyage mais aussi permet de suivre les évolutions législatives.

Ces modifications statutaires ont été adoptées au conseil communautaire du 26 novembre 2019.

En particulier le nombre de délégués est fixé provisoirement à 54 membres et ce jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux pour être ensuite fixé à 51 membres .

Sur proposition de M. le Maire le conseil approuve à l'unanimité ces nouveaux statuts.

Approbation implantation du local ADN et signature d'une convention

Dans le cadre du déploiement du réseau en fibre optique sur la commune, le chef de projet du Syndicat ADN (Ardèche Drôme Numérique) et le maître d'œuvre BETREC ont précisé le lieu d'implantation du local NRO (Nœuds de Raccordement Optique) : emplacement du local sur la parcelle AD 337 pour une emprise de 140m2.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'implantation du local sur la parcelle AD 337 quartier La Gare pour une emprise de 140m2.
- Approuve la proposition de conventionnement avec le syndicat mixte ADN
- Autorise M. le Maire à signer la convention d'occupation et l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre ainsi que l'ensemble des actes qui conditionneraient ou faciliteraient la mise en œuvre du projet d'ADN sur le territoire de la commune.

Brigades vertes 2020

Le Conseil adopte à l'unanimité l'emploi des brigades vertes dans le courant de l'année 2020 La semaine d'emploi sera à prévoir en Juin.

Subvention exceptionnelle secteur LE TEIL

Suite au séisme du 11 novembre 2019 de nombreuses communes ont subi des dégâts particulièrement importants.

Face à ce besoin l'association des Maires et Présidents de Communautés d'Ardèche a décidé de constituer un fonds de solidarité via un compte bancaire dédié aux communes sinistrées.

Sur proposition de M le Maire le conseil, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1000 €.

Demandes de subvention

- Demande de participation financière aux frais de fonctionnement de la psychologue de l'éducation nationale intervenant dans les écoles publiques.

Cette subvention, calculée au prorata du nombre de classes par école publique s'élèverait à 191,40 € pour la commune de Saint Martin de Valamas (58 élèves concernés soit 3.30 € par élève). Sur proposition de M le Maire, le conseil approuve à l'unanimité le versement de cette subvention.

- Autres demandes de subvention non agréées par le conseil municipal :
 - Fondation patrimoine
 - APF France handicap
 - Une rose un espoir
 - Sapeurs -pompiers GSCF pour le séisme en Albanie
 - Adhésion IRMA

Avenant numéro 1 au bail de Mme Plantier Yvette

M. le Maire propose une modification du bail relatif au logement loué par Mme Plantier Yvette 25 rue de la Plaine. Compte tenu que le présent bail a été conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2019, renouvelable par tacite reconduction, M. le Maire propose de signer un avenant afin de :

- Préciser le montant du loyer mensuel à partir du 1^{er} janvier 2020,
- Déterminer les modalités financières de participations aux frais relatifs à l'entretien et au fonctionnement de la chaudière,
- Déterminer les frais liés au chauffage compte tenu que la chaudière est commune à l'école maternelle
- Fixer la durée de l'avenant

Le conseil approuve à l'unanimité l'avenant n°1 au bail de Mme Plantier Yvette et autorise M. le Maire à le signer.

Divers

- Fonds de concours versé par la CDC Val'Eyrieux : 1257,00 € (20%) pour une opération de 6285,00 € HT liée à la démolition de l'ancien cours de tennis pour l'aménagement d'une aire multi-activités au stade.
- Le Département attribue une dotation de 4270 € au titre du fonds de solidarité pour les opérations suivantes :
 - Sécurisation du pont de Taussac
 - Création d'un colombarium
 - Changement des fenêtres de l'école publiquePar ailleurs la même commission a décidé d'accorder à la commune une participation de 5339 € au titre du déneigement de l'hiver 2018-2019.
- Remerciements concernant les travaux de voirie Route de la grange.
- Remerciements de l'USR CGT pour le prêt de la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h